

166. Que comprend le legs d'une créance? Si le testateur touche la créance, le légataire aura-t-il droit à la somme que le défunt a reçue? p. 180.
 167. Que comprennent les legs des *billets*, des *obligations*, du *portefeuille* du testateur? p. 180.
 168. Que comprend le legs de la communauté? p. 181.
 169. Que comprend le legs des tableaux? p. 182.
 170. Quand le legs fait avec assignat est-il démonstratif? Quand est-il limitatif? p. 182.

§ VII. *Des actions naissant du legs.*

171. Les légataires ont une action personnelle. Nait-elle d'un quasi-contrat? p. 184.
 172. Les légataires évincés ont-ils l'action en garantie? p. 185.
 173. Les légataires ont-ils une action réelle? p. 187.
 174. Ont-ils une action hypothécaire? p. 188.

SECTION III. — *De la révocation des testaments et de leur caducité.*

ARTICLE I. — *De la révocation.*

§ Ier. *De la révocation par le testateur.*

175. Droit de révocation. Des clauses dites *révocatoires*, p. 189.
 176. Comment la révocation peut-elle se faire? Pourquoi la révocation expresse est-elle un acte solennel? p. 189.

N° 1. *De la révocation expresse.*

177. La révocation expresse est un acte solennel. Conséquence qui en résulte. *Quid* si le testateur avait été empêché de révoquer son testament par dol ou violence? p. 191.
 178. Peut-on prouver, par l'aveu de l'héritier institué, qu'il a accepté la révocation irrégulière en exécutant le testament antérieur? p. 195.
 179. La révocation peut-elle se faire par mandat? p. 195.

I. *De la révocation par acte authentique.*

180. Il faut un acte notarié. L'article 1318 est-il applicable? p. 193.
 181. Faut-il une déclaration expresse du changement de volonté? p. 194.
 182. La révocation faite par donation est-elle valable si la donation est nulle par défaut d'acceptation, mais valable comme acte notarié? p. 194.

II. *De la révocation par un testament postérieur.*

183. La révocation peut se faire par tout testament, p. 195.

1. *Du testament olographe ou mystique.*

184. *Quid* si le testament olographe n'est point daté, mais que la date soit certaine? p. 196.
 185. *Quid* si la clause révocatoire est une disposition additionnelle d'un testament olographe signée mais non datée? p. 196.
 186. Faut-il que le testament olographe contienne une disposition de biens? p. 197.
 187. Il faut une déclaration de volonté. Dans quels termes? p. 200.

2. *Du testament authentique.*

188. Le testament authentique qui contient une clause révocatoire est nul comme testament; la révocation vaudra-t-elle, en supposant que l'acte réunisse les conditions voulues pour la validité d'un acte notarié? p. 200.
 189. Examen de la jurisprudence. La question doit-elle être décidée d'après l'intention du testateur? p. 203.
 190. Quand l'intention du testateur doit-elle être prise en considération? p. 206.
 191. *Quid* si la révocation se fait sous forme testamentaire, mais sans nouvelle disposition de biens? p. 208.

192. Il appartient au juge du fait de déterminer l'étendue et la portée de la clause révocatoire, p. 208.

3. *Du cas prévu par l'article 1057.*

193. Quel est le motif de cette disposition? Critique de la loi, p. 209.
 194. L'article 1057 s'applique-t-il au cas de précédés du légataire? p. 210.
 195. S'applique-t-il au cas où le testateur est incapable, et notamment au cas où le testament est fait par un mineur au profit de son tuteur? p. 211.
 196. *Quid* si le second testament est nul comme renfermant une substitution? L'article 1057 est-il applicable, dans ce cas, par analogie? p. 212.

4. *De la rétractation de la révocation.*

197. Le testament révoqué peut-il revivre si le testateur en manifeste la volonté? p. 214.
 198. Comment cette volonté doit-elle se manifester? Faut-il que la rétractation se fasse par un testament, ou un acte authentique suffit-il? p. 215.
 199. La simple rétractation suffit-elle, ou le testateur doit-il formellement déclarer sa volonté que le testament revive? p. 217.
 200. Jurisprudence, p. 218.

N° 2. *De la révocation tacite.*

1. *De la révocation par des legs postérieurs.*

1. *Principe.*

201. Le principe établi par l'article 1056 est celui du droit coutumier, p. 219.
 202. Application du principe au cas où le testateur laisse deux testaments olographes datés du même jour, p. 219.
 203. Y a-t-il une différence entre les dispositions incompatibles et les dispositions contraires? p. 221.
 204. Faut-il que l'incompatibilité soit matérielle, ou l'incompatibilité intentionnelle suffit-elle? p. 222.
 205. La jurisprudence admet l'incompatibilité intentionnelle, p. 223.
 206. Quand y a-t-il incompatibilité intentionnelle? p. 224.
 207. Règle d'interprétation, p. 225.
 208. Application de la règle. Jurisprudence, p. 227.

2. *Application.*

209. Le legs universel fait dans un premier testament est-il révoqué par un legs universel fait dans un second testament? p. 250.
 210. Le legs à titre universel est-il révoqué par un legs universel? p. 251.
 211. Les legs à titre particulier, faits dans un premier testament, sont-ils révoqués par un legs universel fait dans un testament postérieur? p. 255.
 212. Critique de la doctrine contraire de M. Aubry et Rau, p. 254.
 213. Un legs universel est-il révoqué par un legs particulier? p. 257.
 214. Un premier legs est-il révoqué quand c'est la même chose qui est léguée dans le second testament, mais avec une diminution? p. 238.
 215. Le testateur lègue à une même personne deux choses différentes dans deux testaments; le second legs révoque-t-il le premier? p. 259.
 216. Le testateur lègue à Paul la chose qu'il avait léguée à Pierre; y a-t-il révocation du premier legs? p. 240.
 217. Les legs de sommes d'argent faits dans différents testaments doivent-ils s'exécuter simultanément? p. 240.
 218. L'article 1057 est-il applicable à la révocation tacite? p. 242.